

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-243100773-20240409-CIRS2024002

Centre intercommunal d'action sociale

# Rapport d'orientation budgétaire

Année 2024

Conseil d'administration  
**09/04/2024**

---

## PREAMBULE

---

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les centres d'action sociale des collectivités territoriales qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus (article L 2312-1, D 2312-3 et L 5211-36 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une délibération de l'assemblée délibérante prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Celle-ci doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport d'orientation budgétaire.

La délibération du DOB, comme toutes les autres, doit être transmise au contrôle de légalité.

## Table des matières

PREAMBULE .....	1
PARTIE I : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL .....	3
PARTIE III : SITUATION FINANCIERE DU CIAS AU 31 /12/2023 .....	6
PARTIE IV : ELEMENTS PREVISIONNELS DU BUDGET 2024.....	7

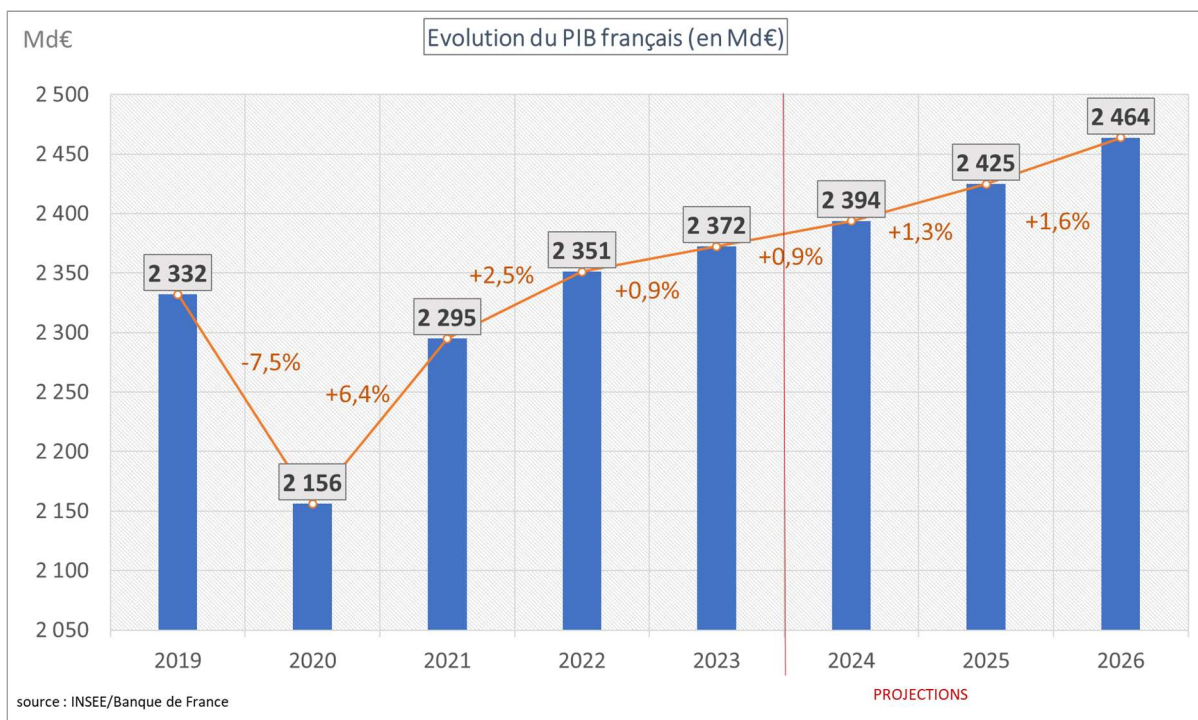
## PARTIE I : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

L'année 2020 a été marquée par un repli économique important en France, comme à l'international, suite à l'apparition de l'épidémie de Covid-19. Les mesures prises cette année-là (confinements de plusieurs semaines, fermeture des commerces dits « non essentiels », etc.) ont impacté très fortement tous les secteurs de l'économie française, européenne et, plus largement, mondiale. La France affiche en 2020 un PIB en net recul (-7,5%) par rapport à 2019, plus important que celui affiché par la Zone Euro (-6,7%).

La levée des confinements et la réouverture de la plupart des établissements accueillant du public ont permis un rebond économique important en 2021 avec un PIB français en hausse de +6,4% par rapport à 2020.

Depuis le début de l'année 2022, marquée notamment par la guerre en Ukraine, l'activité mondiale a ralenti et l'inflation s'est généralisée. Cette situation a conduit d'une part les principales banques centrales à resserrer leurs politiques monétaires et d'autre part les gouvernements à prendre des mesures budgétaires visant à limiter l'impact de la hausse des prix, notamment sur l'énergie.

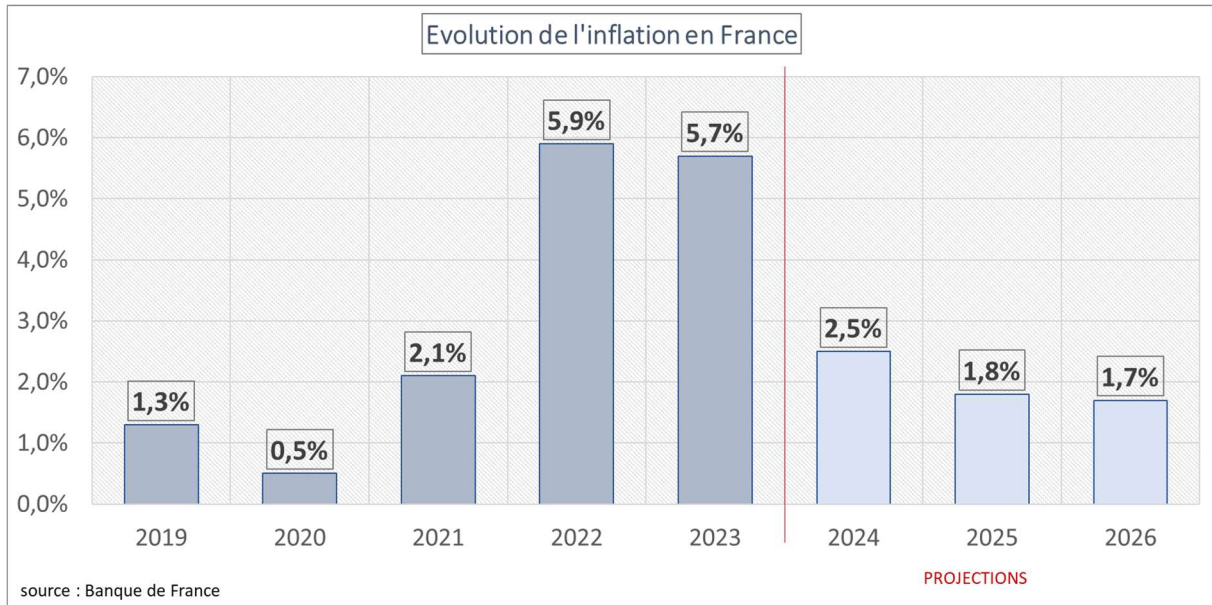
Le PIB s'en trouve affecté avec une progression relativement mesurée entre 2022-2024 mais plus soutenue pour les années suivantes.



L'année 2023 a été marquée par un niveau d'inflation encore élevés et le maintien, par les banques centrales, de la hausse des taux directeurs pesant sur les indicateurs économiques et confirmant le ralentissement de la croissance.

Les projections de la Banque de France anticipent un repli de l'inflation à court terme avec une hausse des prix estimée à 2,5% en 2024. Pour les années suivantes, l'institution table sur un

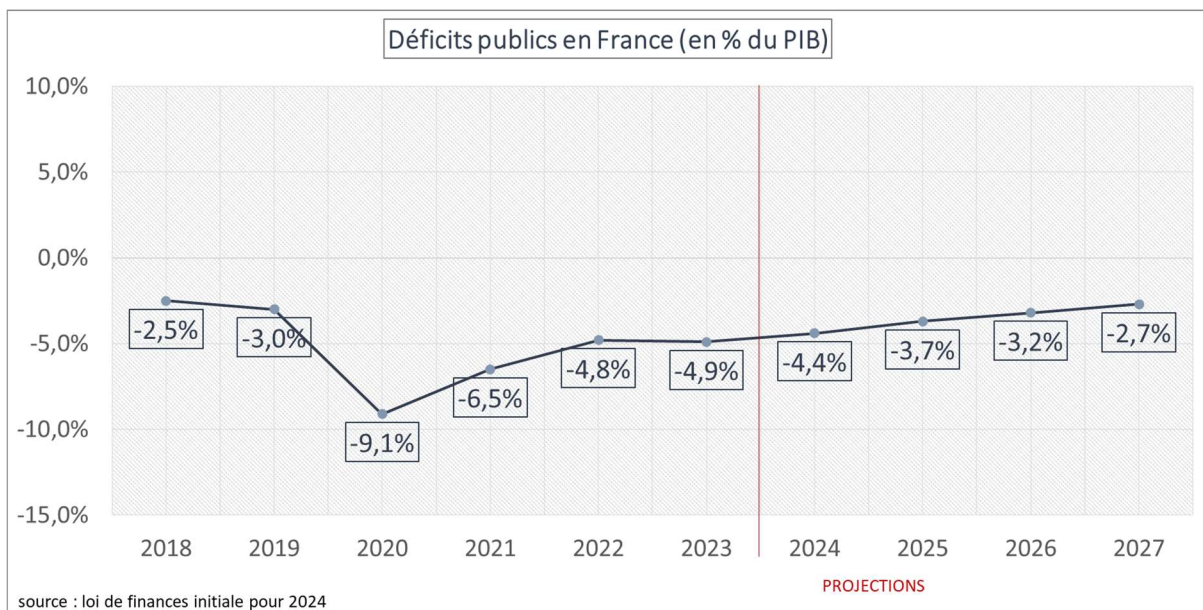
retour progressif de l'inflation vers le taux cible de la Banque centrale européenne (BCE) de 2%, mais encore supérieur au taux constaté en 2019 (1,3%).



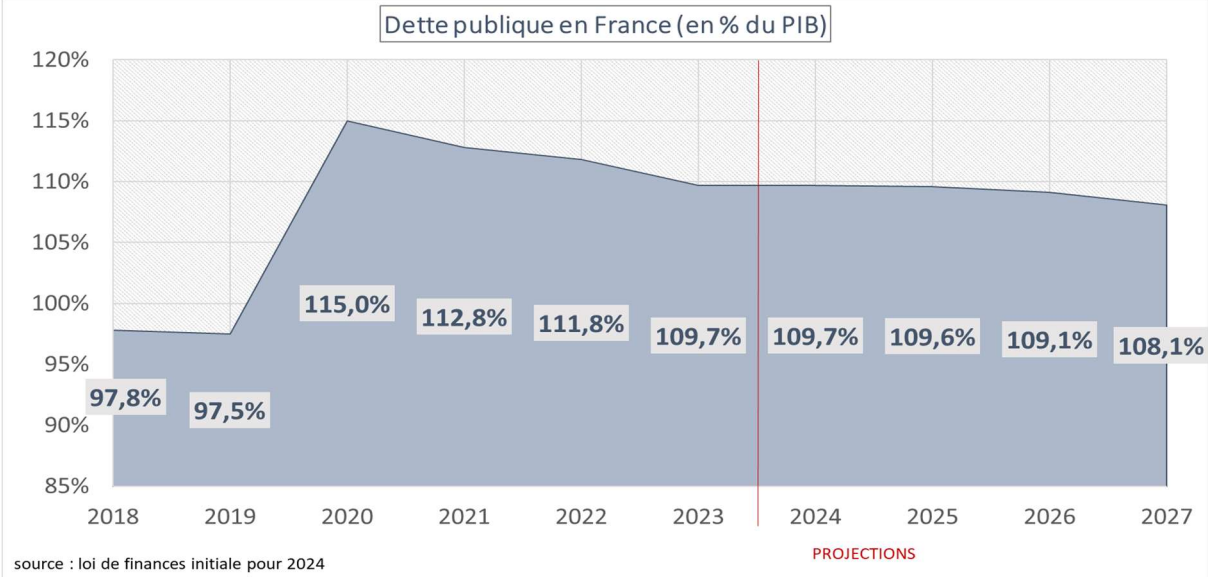
L'OCDE a eu l'occasion de souligner la forte et rapide mobilisation des gouvernements face à la crise sanitaire. Les mesures prises, nécessaires pour éviter un désastre social, ont cependant dégradées lourdement les finances publiques. Le coût de ces mesures est estimé par le Gouvernement à 424 Md€ sur trois ans (158 Md€ en 2020, 170 Md€ en 2021 et 96 Md€ en 2022). Dans ces conditions, le déficit public et la dette publique se sont creusés de manière conséquente.

Le Gouvernement français, dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, prévoit une résorption progressive du déficit public chaque année.

La loi de finances initiale pour 2024 s'inscrit dans ce cadre. Notons toutefois que le déficit attendu pour 2027 (-2,7%) est supérieur à celui observé en 2018 (-2,5%).



La dette publique a également bondi, dépassant pour la première fois les 100% du PIB et plafonnant en 2020 à 115% du PIB. La France arrive ainsi en cinquième position des pays de la Zone Euro les plus endettés après la Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne.



## PARTIE II : SITUATION FINANCIERE DU CIAS AU 31/12/2023

Le compte administratif affiche un résultat positif en 2023 :

- Section de fonctionnement : +44 256,80€

FONCTIONNEMENT (en €)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		15 302,77	15 302,77
Résultat de l'exercice 2023	138 358,33	167 312,36	28 954,03
Résultat de fonctionnement au 31/12/2023	138 358,33	182 615,13	<b>44 256,80</b>

Les recettes se composent :

- De l'excédent des années antérieures : 15,3 k€ ;
- De la subvention versée par le budget principal de la CCVA : 150 k€
- Des remboursements sur rémunération de personnel : 16 k€

Pour les dépenses, il s'agit essentiellement de charges de personnel : 137,9 k€ sur 138,4 k€ de dépenses de fonctionnement.

### PARTIE III : ELEMENTS PREVISIONNELS DU BUDGET 2024

Recettes de fonctionnement (en €)	BP 2023	BP 2024
<b>TOTAL</b>	<b>165 400,00</b>	<b>160 000,00</b>
Atténuations de charges et autres recettes	77,23	5 743,20
Dotations et participations	150 020,00	110 000,00
Excédent des années antérieures	15 302,77	44 256,80

Les recettes de fonctionnement affichent une légère baisse en 2024 (-5 400€). Le résultat des années antérieures, plus élevé en 2024 qu'en 2023, et la maîtrise des dépenses permet solliciter une subvention d'équilibre moins importante en 2024 que l'année passée (-40 000€).

Dépenses de fonctionnement (en €)	BP 2023	BP 2024
<b>TOTAL</b>	<b>165 400,00</b>	<b>160 000,00</b>
Charges générales	2 780,00	4 500,00
Charges de personnel	162 391,00	155 000,00
Autres charges	229,00	500,00

Les dépenses de fonctionnement sont aussi en baisse en 2024 (-5 400€) du fait de la maîtrise des charges de personnel (-7 391€).